



LE MINISTRE

Abidjan, le 07 SEPT 2012

N° : 2183 /MPTIC/ESATIC/DG/SEC/OH

A

Monsieur le Ministre
De l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Objet : Ouverture de l'ESATIC

ABIDJAN

Monsieur le Ministre,

L'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), créée par décret 2012-20 du 18 Janvier 2012, ouvrira ses portes à la rentrée académique 2012 -2013.

Avec le système LMD qu'elle a adopté, l'ESATIC a pour mission de former des cadres de haut niveau et de mener la recherche dans le secteur des Technologies de l'Information.

La première année de licence est un tronc commun qui débouche sur les parcours ; réseaux et télécommunication, systèmes informatiques et génie logiciel, infographie et webmaster.

Je vous transmettrai dans les meilleurs délais le dossier pédagogique en vue de l'habilitation desdits parcours.

Par ailleurs, je vous informe que l'ESATIC est installée au Km4 Boulevard de Marseille dans les locaux de l'ex-ISAPT et ne saurait s'accommoder de la présence du Groupe Ivoire Académie, établissement privé d'enseignement professionnel dont le contrat de location a été résilié par-la-Sogepie depuis le mois de Juin 2012.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma parfaite considération.




Bruno Nabagné KONE

Annexe 2